

Armand-Joseph, duc de Béthune-Charost

son œubre dans notre ville



Charost d'hier et d'aujourd'hui 1986

Armand-Joseph, duc de Béthune-Charost

son œuvre dans notre ville

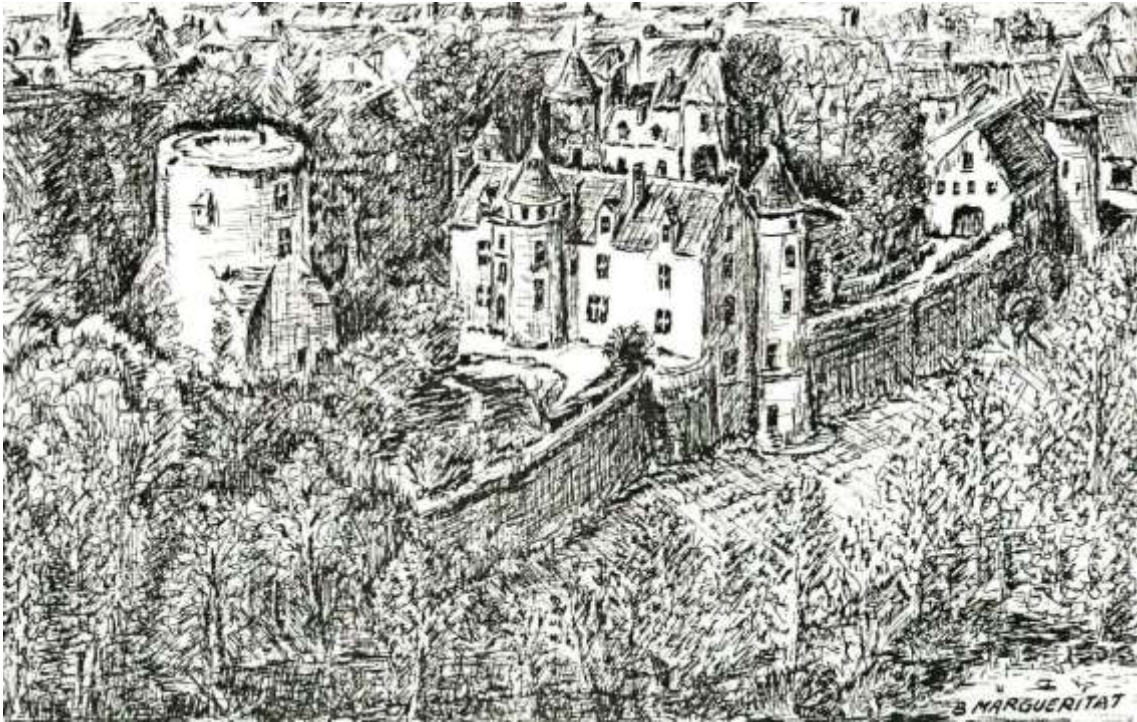
Cette troisième brochure, réalisée à partir des archives communales et départementales, vous est présentée par l'association « Charost d'hier et d'aujourd'hui ».

Elle remonte un peu plus loin que les précédentes dans le passé de Charost et tente de faire revivre l'action du duc Armand-Joseph dans notre ville qui faisait partie, il y a deux siècles, de la duché-pairie de Béthune-Charost.

Des dessins à la plume du Guichet et du Château, réalisés par **Bernard Margueritat**, en composent l'illustration.

Marie-Thérèse Chabin

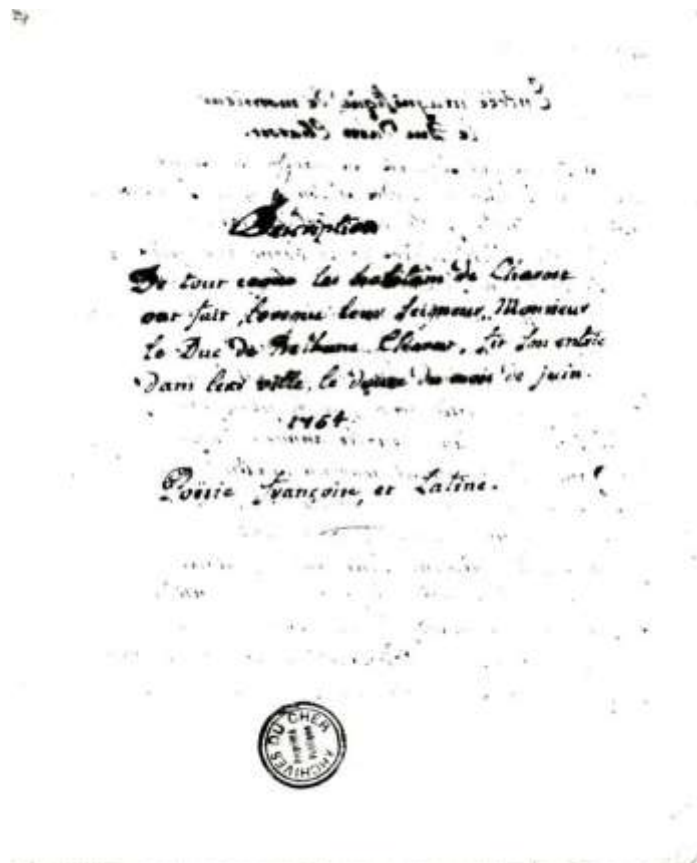
Armand-Joseph de Béthune-Charost est né à Versailles le 1er juillet 1738. Son père, Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, est capitaine des gardes du corps du Roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté.



Armand-Joseph obtient en 1754 sa nomination au grade de colonel de cavalerie, sous le règne de Louis XV. En 1760, il épouse Louise-Suzanne-Edmée de Fontaine-Martel qui lui donna un fils et mourut en 1779. Après quatre ans de veuvage, le duc épouse Henriette du Bouchet de Sourches de Tourzel qui lui survécut mais n'eut pas d'enfants.

En 1672, Louis de Béthune, comte de Selles et de Charost, avait obtenu du roi Louis XIV l'érection de son comté en duché-pairie de Béthune-Charost et, en 1764, Armand-Joseph fit son entrée dans notre ville.

À cette occasion, une longue poésie, écrite en français et en latin, fait état de tout ce que les habitants de Charost ont fait lorsque leur seigneur, monsieur le duc de Béthune-Charost, fit son entrée dans leur ville le 12 du mois de juin 1764. En voici quelques extraits:



*Un fleuve qui serpente à travers les roseaux
Qui dans le Cher va perdre et son nom et ses eaux,
Baigne de toutes parts une fertile plaine ...
C'est pendant tout son cours rivière ou fleuve Arnon...
Dans Charost, son seigneur, un matin à neuf heures
Y fit superbe entrée, ou peut-être à dix heures ...
Pour prévenir ce Duc, sort la cavalerie,
Laisse en garde à la porte un corps d'infanterie,
Tous lestement vêtus, soit bourgeois, soit manants,
À ces derniers se joint une troupe d'enfants
Ajustés de façon tout à fait singulière,
S'étant fait d'une écorce, épée en bandoulière.
D'un papier, ou ruban, sont les chapeaux bordés,
Officiers et soldats portent moustache au nez ;
Qui dit enfant dit singe: ils avaient vu passer
Du Duc le régiment; ils-veulent l'imiter ...
Le soleil paraissait loin de notre horizon
Lorsque l'on entendit des trois cloches le son ;
C'était l'ordre précis qu'avait la sentinelle
Dans le clocher postée au plus haut de l'échelle...
On voit dans le chemin un tourbillon de poudre...
Cette cavalerie arrive à la cité,
Y trouve à son abord, d'un et d'autre côté,
Nombreuse soldatesque, en très bel et bon ordre,
Qui tient le peuple en guide, empêche le désordre.
... À l'instant, les tambours*

*Annoncent l'arrivée, à la ville, aux faubourgs.
Tout est en mouvement, l'allégresse est commune,
Petit et grand veut voir l'illustre de Béthune.
On présente le dais et, l'ayant accepté,
Par un des officiers, il est complimenté ...
Au son des instruments, basses et violons,
Est conduit au Château d'où pendent maints festons ...
Il trouve en arrivant deux respectables Dames
Qui présentent les clés dans un riche bassin,
Tout entouré d'œillets, de roses, de jasmin.
Après quoi le Bailli, le Procureur d'office,
Le Greffier, en un mot tout le corps de justice,
Le reçoit à la porte et fait un compliment
Auquel le Duc répond très gracieusement ...
Soudain l'auguste corps des ministres sacrés,
Croix levée, en surplis, vient à pas mesurés
Au devant de ce Duc, tire sa révérence
Et le mène à l'église avec pompe et décence
Sous un beau dais porté par de graves vieillards ...
De ce clergé, le chef harangue son Seigneur,
L'introduit dans un siège, au côté droit du chœur.
... Puis de l'église on sort et l'on se met en ordre
Afin que le retour se fasse sans désordre ...
Le peuple retiré, suit superbe festin ;
À Vêpres, tout s'y fait ainsi que le matin ...
De l'église en sortant on voit un baliveau,*

*Remarquable en hauteur, entouré de broussailles,
De fagots, de fougère et de beaucoup de paille.
Drapeaux flottants, au bruit des fifres et des tambours,
Le clergé, la milice, en ordre font trois tours.
Le Duc prend du syndic une torche allumée,
Met le feu, d'où sitôt s'élève une fumée ...
Te Deum entonné, répondent les clairons,
Les flûtes, les hautbois, cors de chasse et trompettes ...
Tout le peuple aussitôt saute et tourne en cadence
Au son des instruments autour du Baliveau.
Lors le Duc fait venir d'un bon vin un tonneau.
Pour augmenter la joie, il prend par complaisance
Une simple bourgeoise avec laquelle il danse.
Ce trait de bienveillance et d'affabilité
D'un homme de son rang et de sa qualité,
À parler franchement causa de la surprise :
Là se montre le grand, personne il ne méprise ...
Car je trouve en ce Duc des vertus l'assemblage,
La foi, la probité, la candeur dans les mœurs,
Avec cette douceur peinte sur le visage,
Qui du premier aspect lui gagne tous les cœurs ...*



Entrée magnifique de mornieur
le Duc dans Charost.

Un fleuve qui serpente au travers des roseaux,
qui dans le Cher, va perdre et son nom et les eaux,
Caigne de toutes parts une fertile plaine
où soudain le ciel se jave et se borne avec peine.
De la source à la chute il ne change de nom,
c'est pendant tout son cours vierge qu'il leuve et le non.
Du côté du levant, de l'autre, de l'ouest, de l'est,
qui vient de ce bras de mer, l'air est magnifique,
au mois que le soleil nous fait les plus grands jours,
qu'il trouve le Cancer en ses annuels tours.

Dans Charost son ligneur un matin à neuf heures,
y fit superbe entrée ou peut-être à dix heures.
Du plus ou moins, n'importe à la description,
qu'on en fait uniment sans nulle fiction.
mais il convient noter le jour et le quantième,
ce fut donc un mardy du dit mois le douzième.

Au moment que Phœbus dans son char lumineux,
rapportoit aux humains les clartés et les feux.

Agriculture

En 1778, le duc siège à l'Assemblée provinciale du Berry, première assemblée établie par Louis XVI à titre d'essai.

À cette époque, la culture était comme partout très négligée. Le duc étendit la culture de la vigne et celle du chanvre; il introduisit celle du lin, du colza, de la rhubarbe, de la garance et du tabac; il fit connaître les avantages des prairies artificielles et des meules à courant d'air. Il s'occupa aussi de la culture des abeilles, de l'élevage des porcs et des oiseaux de basse-cour, soit relativement au choix des races, soit à celui de la nourriture.

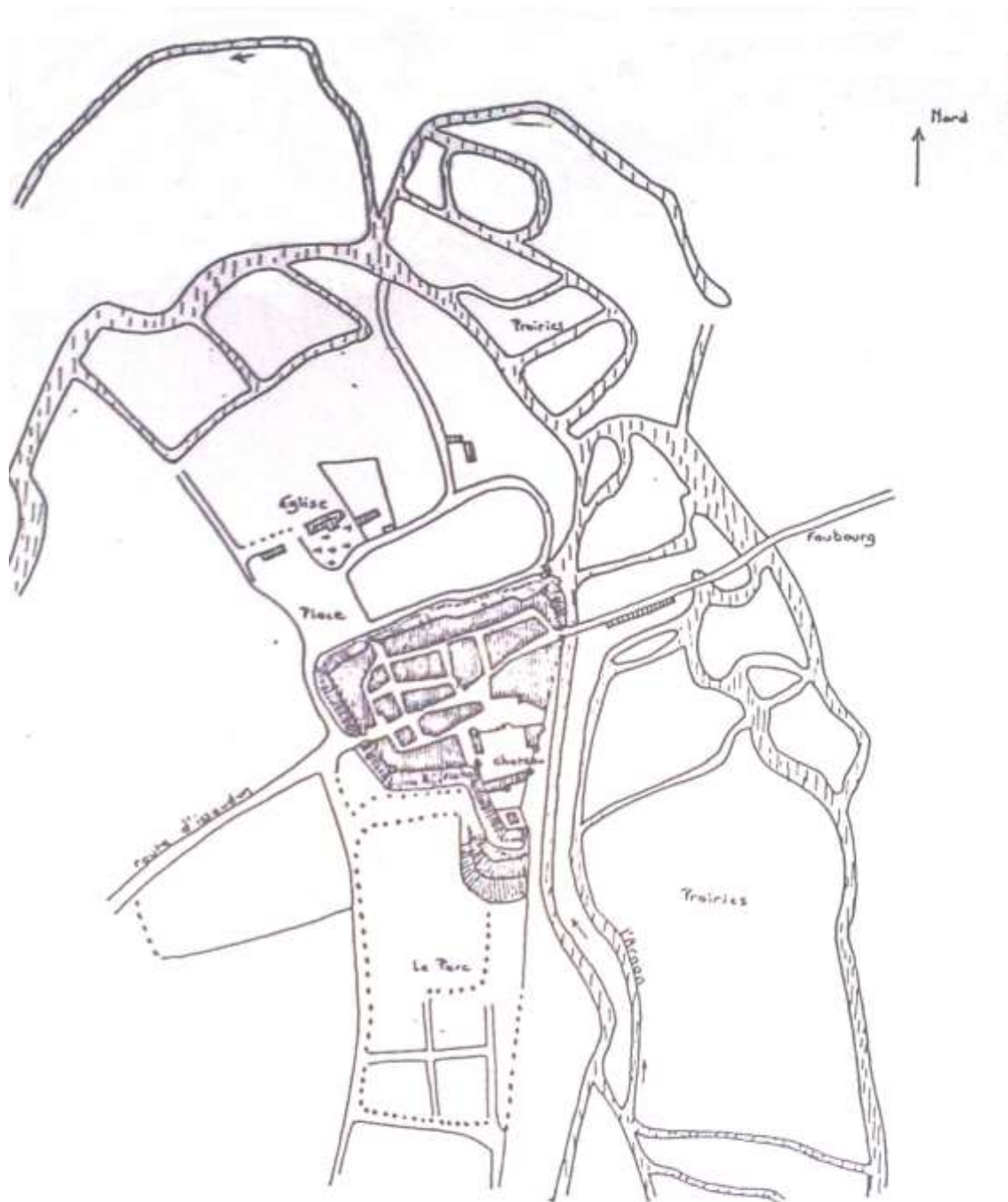
Le duc introduisit dans le Berry le premier troupeau de moutons espagnols. Il étudia la manière de le nourrir et d'obtenir des résultats avantageux pour le croisement des races. Il prêtait gratuitement ses béliers et donnait même un prix à ceux des propriétaires qui avaient les plus belles brebis.

Le duc a encouragé le perfectionnement des chevaux en Berry. Pour conserver dans son duché l'avantage de l'industrie de la laine, il établit près de Meillant une filature et une fabrique de couvertures.

L'instruction rurale bénéficia également de l'activité du duc. Il s'offrit de créer une école de bergers près de Charost et commença pour cela une ferme-modèle à Mazières. Mais il ne se présenta pas d'élèves et ses vues restèrent sans effet. Il fut le vrai fondateur des comices agricoles et des sociétés d'agriculture dans la région.



Plan de Charost



CHAROST en 1765

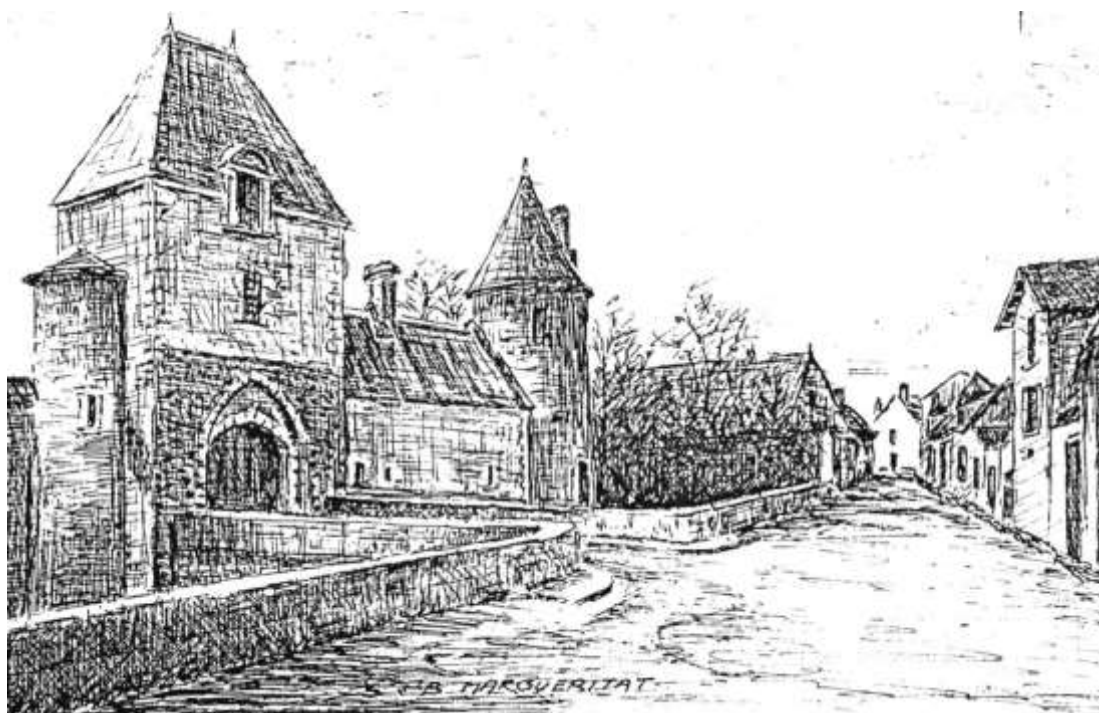
échelle 90 Perches

Voies de communication

Une épreuve du mémoire de la navigation en Berry fut corrigée par Armand-Joseph de Béthune-Charost en 1786 ; il s'occupa des canaux et développa ce moyen de transport. Jusqu'en 1780, Charost, quoiqu'assez fréquenté à cause de sa position entre Bourges et Châteauroux, était percé de chemins très mauvais.

Les routes, avant la Révolution, étaient assez souvent mal entretenues, voire impraticables. Ainsi l'abbé de Boisé, à qui le duc a demandé son sentiment sur la route qui presse le plus à ouvrir, estime que celle qui conduit de Bourges à Charost est urgente. C'est de ces cantons que viennent la majeure partie des denrées pour cette ville. Dans l'hiver, l'importation des blés, faute de chemins, est extrêmement difficile et souvent impossible.

L'abbé estime de plus que la route doit passer par Saint-Florent de préférence à Villeneuve car les frais d'un pont à Villeneuve sont immenses. De plus quatre lieues de bois à traverser par la route de Villeneuve rendent ce chemin dangereux pour les voyageurs. Près du Coudray se trouve un monticule qui fournira du pavé d'une excellente qualité parce que c'est une espèce de caillou.



Manufactures

En mars 1766, un devis estimatif est établi, à la réquisition de M. Caudry, fermier de la Duché-pairie de Charost, et rédigé par Pierre Mayet, entrepreneur de bâtiments de la ville d'Issoudun, pour « la création d'une manufacture de toile d'impression que veut faire bâtir Monseigneur le Duc de Béthune dans sa ville de Charost ».

On a projeté de construire ce bâtiment dans un champ au nord de l'église mais comme la pente est trop sensible, cela aurait rendu le bâtiment humide et la cour malpropre. On choisit donc l'emplacement du champ de foire près de l'église et jouxtant les murs de la ville. On a trouvé ce terrain plus de niveau quoiqu'en pente.

La pierre de taille sera employée de façon économique ; le reste sera fait en moellon. La pierre de taille dure que l'on trouve dans le pays est appelée « pierre de Saint-Florent ».

La brique n'est point trop connue mais on pourrait en faire faire vu qu'il y a plusieurs tuileries à deux lieues à la ronde de Charost.

Le grand corps de logis aura vingt toises de long sur 24 pieds de large (environ 40 x 8 mètres).

Les fondations seront remplies de gros moellons qui se trouvent à Millandre, dépendant de la Duché-pairie de Charost ; ce moellon est dur, non gélif.

Les murs de clôture de la cour auront 20 toises de long sur 16 de profondeur. La porte de fer qui fermera l'entrée ouvrira à deux battants et sera faite tout uniment, sans aucun ornement. Les perrons seront en pierre dure.

Le rez-de-chaussée et le premier étage seront carrelés sur toute leur étendue de carreaux de terre cuite. Chaque fenêtre aura trois pieds de large sur six de haut.

Il faut prévoir un puits pour cette manufacture, qui sera placé dans l'endroit le plus commode et à portée de la teinturerie. Il y sera posé une margelle en pierre de taille de Saint-Florent ou de La Celle-Bruère, avec deux montants de fer. Le puits sera tourné à manivelle.

Les bois de charpente seront pris dans les bois de Charost que l'entrepreneur fera abattre et façonner. A l'intérieur, un grand escalier qui monte à l'étage et un escalier de dégagement qui montera jusqu'au grenier. Les bâtiments seront couverts de tuiles.

Toutes les planches employées auxdits bâtiments seront en bonnes planches de bois de chêne bien sec au moins de cinq ans.

Un plan fut établi également pour la culture de la garance et du mûrier dans les jardins du château de Charost, afin d'alimenter la teinturerie de la manufacture.



Police, justice, ordre public

Dès son arrivée dans son duché, le duc édicta plusieurs règlements.

Sur les 3600 arpents de bois du duché, Armand-Joseph en possédait 2800, le reste était à l'usage des habitants. La surveillance de cette superficie donna lieu à la rédaction de l'édit suivant, concernant également l'ordre public :

Règlement concernant les nouveaux établissements ordonnés dans l'étendue du duché de Charost, du 27 septembre 1764

Le sieur Saint-Clavier aura l'inspection générale tant sur les gardes de Mareuil que sur ceux de Charost.

Il fera tous les quinze jours une tournée dans tous les bois pour vérifier les opérations des gardes.

Les ordonnances du Roi et le règlement des officiers des terres de Mareuil et Charost seront gardés et observés à la rigueur et notamment en ce qui concerne la propreté des rues, les danses, les jeux, les cabarets (qu'on aura soin de visiter pendant le service divin), les poids et mesures.

Les audiences se tiendront à prix réglé au moins tous les quinze jours de Pâques à la Toussaint et au moins une fois le mois de la Toussaint à Pâques, à Mareuil et Charost, tant pour les procédures ordinaires que pour le fait des eaux et forêts.

Le marteau des maîtrises de Charost et Mareuil sera enfermé dans un coffre à trois clefs dont l'une sera remise entre les mains du Maître des eaux et forêts, une autre en celles du Procureur fiscal et la troisième entre celle du Garde-marteau.

Sera expressément défendu aux gardes-chasse, après les prises, d'aller boire au cabaret, aux frais des propriétaires des bestiaux surpris en délit, à peine de destitution.

Sera permis aux garde-chasse d'arrêter et emprisonner ceux qu'ils trouveront dans les forêts avec des outils tranchants et coupant bois vert, plantons) baliveaux et autres espèces de bois.

Il sera fait un tarif qui fixera à chaque garde une rétribution pour toutes les pièces de gibier qu'il abattra pour la provision du Seigneur et il lui est défendu d'en vendre à leur profit, à peine de révocation. Il leur sera pareillement accordé une somme pour toutes les mauvaises bêtes qu'ils détruiront comme oiseaux de proie, loups, renards, et à en rapporter par devers eux une pièce justificative.

En cas de désordre et de désobéissance de la part des gardes, le sieur Saint-Clivier aura la faculté de les interdire jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le Seigneur.

On ne souffrira à l'avenir aucune chèvre ni bête à laine dans les bois.

Gratifications accordées aux gardes pour le gibier qu'ils tueront, savoir :

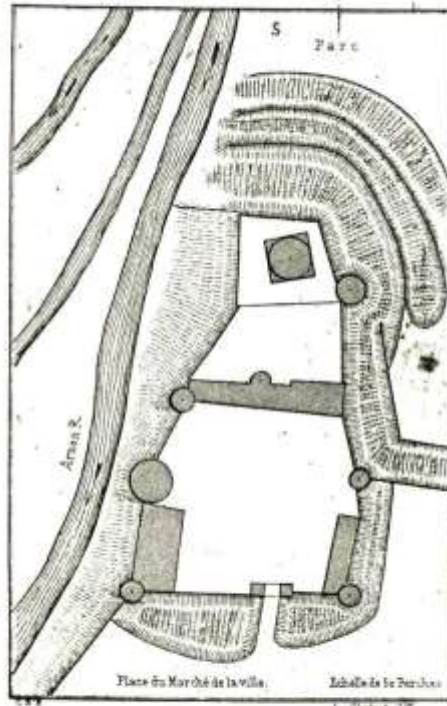
Chevreuril	3 livres	Perdreux	5 sols
Sanglier	3 livres	Caille	5 sols
Renard	1 livre	Lièvre	10 sols
Loup	2 livres	Oiseau de proie	5 sols

Le duc se pencha également sur le problème du commerce :

Règlement concernant les foires et marchés du duché de Charost, du 10 avril 1768.

Art. 1 - Les officiers de notre dite terre dresseront pendant le cours de cet été les états des foires et des marchés de ladite terre.

Art. 2 - Ils distingueront les foires en vigueur d'avec celles qui seront négligées et feront mention du titre et de la date de leur établissement. Ils accompagneront lesdits états d'observations sur les denrées qui s'y vendent et s'y achètent, sur leur époque et sur l'utilité qui pourrait résulter d'en changer les jours ou l'emplacement, ou d'en établir de nouvelles avec la permission du Roi, et le moyen de remettre en vigueur celles qui sont abandonnées.



Le Château de Charost.



Château de Charost vu de l'Ouest

Le duc était soucieux de la bonne moralité de ses sujets et désirait prévenir tout débordement lors des réjouissances populaires d'où cette publication :

Règlement concernant les assemblées et apports du 1er mars 1769.

Remédier aux abus qui pourraient s'introduire dans les assemblées qui se tiennent certains jours de fête et qui, réunissant dans un esprit de dévotion plusieurs paroisses voisines, méritent la vigilance de la police qui, en leur laissant tout ce qu'elles ont de pieux et d'utile, en écarte tout ce qui serait contraire à un véritable esprit de religion ou au bon ordre.

Art. 1 - Les officiers de notre duché de Charost dresseront un état indiquant :

1. Le jour de l'assemblée :
2. L'église ou la chapelle où se fait l'office, dans quelle ville, bourg, village ou paroisse
3. Quel est l'office, si l'on n'y dit qu'une messe basse ou si l'on y chante quelque office.
4. Quelles sont les paroisses voisines qui s'y rassemblent
5. Les usages particuliers de chaque apport ou assemblée.
6. Si l'on y vend quelques marchandises.
7. Si y a des feux, des danses ou des farces.
8. Quels jours les domestiques, journaliers se louent et si c'est à ces apports ou assemblées.
9. Quel objet d'utilité en résulte
10. Quel serait l'inconvénient de leur suppression.
11. Quelles sont les précautions générales que l'on observe pour veiller au bon ordre.





Rapports avec le clergé

Le duc établit des écoles dans la plupart de ses terres en Berry et fonda des bibliothèques à Charost et Mareuil pour aider les curés dans l'instruction des populations.

En 1771, le curé de Charost s'adresse par cette lettre à son seigneur. Après avoir remercié le duc pour le projet d'établissement d'une bibliothèque de piété à Charost, il présente l'inventaire de son vestiaire, dans l'espoir sans doute d'obtenir quelques dons pour rehausser l'éclat des cérémonies à l'église:

Charost, le 21 août 1771

Voici, Monseigneur, l'état des chasubles de mon église: une verte, une rouge, une blanche, une violette, deux noires, partie en étoffe de soie et partie en étoffe de laine, mais toutes anciennes et fort usées. Il y en a encore quelques autres mais si mauvaises qu'on ne peut s'en servir tant elles sont indécentes. Je n'ai pour tout ornement qu'une étole pastorale un peu passable. Je vous saurais obligation si vous aviez la bonté de nous en envoyer une un peu belle pour les processions et bénédictions du Saint Sacrement, et une noire un peu passable car je n'en ai point du tout de cette couleur.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Compaing, prieur de Charost

Permettez-moi de vous demander des nouvelles de la santé de Madame la Duchesse et de Monsieur votre fils. Je ne les oublie point, Monseigneur, ainsi que vous, au service de la messe.





La bienfaisance

« Je regarde comme un devoir essentiel des Seigneurs de secourir les pauvres de leurs terres » a écrit Armand-Joseph de Béthune-Charost.

Il était très préoccupé par les problèmes de mendicité, de bienfaisance, de charité. Dans son duché-pairie de Charost, il s'employa à améliorer les conditions de travail et de sécurité de ses administrés.

Selon lui, trois genres de travaux devaient contribuer à éteindre la mendicité: la culture, l'industrie et les travaux publics.

À la veille de la Révolution, il commença à mettre en place des filatures de chanvre, laine coton, dans chaque municipalité et de petites manufactures dans les cantons.

Il projeta de donner de petites pensions aux journaliers et artisans vieux ou infirmes. Le fond destiné à cette pension serait constitué par une très légère retenue sur leurs salaires. Des secours pourraient aller également aux enfants de pères estropiés, aux veuves de journaliers et d'artisans, mais plutôt en nature qu'en argent.

Le duc souhaitait assurer un travail à tous les indigents valides par exemple, installer dans chaque canton une ferme nationale.

Il pensait également favoriser les débouchés pour la culture et l'artisanat en rendant praticables tous les chemins vicinaux.

Dans son « Essai sur la suppression de la mendicité », le duc indique pour premier objectif la distinction entre les véritables indigents et les mendiants de profession (problèmes toujours actuels !).

Le sort des orphelins souciait beaucoup le duc de Charost.

Règlement concernant les orphelins, du 4 avril 1768.

Les orphelins privés de père et de mère et se trouvant par là dénués de toutes ressources méritent particulièrement d'être aidés.

Art. 1 - Tous les curés du duché de Charost dresseront un état de l'un et l'autre sexe des orphelins qui se trouveront exister dans leur paroisse au 1er juillet prochain.

Art. 2 - Cet état contiendra nom, âge desdits orphelins, ce qu'ils font, quels étaient leur père et mère et leurs occupations, et si lesdits père et mère ont laissé quelque chose à leurs enfants.

Art. 4 - Monsieur Vivier Desgros, bailli du Duché de Charost recevra ceux de Charost. Sur observation faite au duc qu'il se trouvait quelquefois dans une paroisse trois classes de différents orphelins :

1. ceux dénués de toute ressource ayant eu père et mère habitant dans la paroisse,
2. ceux qui, nés dans la paroisse et devenant orphelins se trouvent habiter ou servir dans d'autres paroisses,
3. orphelins d'autres paroisses, habitant ou servant dans celle où leur père et mère n'ont jamais habité,
4. le duc explique que l'on ne doit comprendre dans les états que les deux premières catégories.

Les orphelins et enfants trouvés étaient placés avec pension et trousseau chez des cultivateurs. Les petits infirmes allaient à la Maison des incurables d'Issoudun.

Règlement concernant l'habillement des orphelins des paroisses du Duché de Béthune-Charost, du 20 mars 1772.

Messieurs les prieurs-curés de Charost et curé de Mareuil seront spécialement chargés de l'habillement desdits orphelins. Ils seront remboursés desdites dépenses par ceux à qui nous avons confié la caisse des charges et réparations desdites terres: Monsieur Baudry pour Charost et Prévost de Touzelles pour Mareuil.

Le duc envoyait des malades de son duché pour être soignés à l'hôpital des eaux de Bourbon, comme en témoigne un détail de ce règlement du 15 mars 1769 : « Il n'y aura plus d'envoyé par an de nos terres à cet hôpital par chaque saison que 10 infirmes au lieu de 15 (dont 2 pour Charost ou Mareuil) ».

Devant l'assemblée provinciale du Berry, le duc combat les corvées il demande la suppression de la taille, impôt arbitraire qui écrasait l'agriculture et étouffait le commerce. En 1772, il crée un mode de secours dans les malheurs imprévus tels que grêle, incendie, inondation, épizootie. Ceci n'exclut pas qu'il s'entoure de tous les renseignements possibles ; il demande par exemple aux curés des paroisses un mémoire concernant les pauvres qu'il classe en six catégories: vieillards infirmes ou estropiés, malades, orphelins, nombreuses familles, pauvres valides, malheureux par accident.

Ainsi le duc de Charost consacra-t-il une grande partie de sa fortune à toutes ces œuvres.



Révolution

La Révolution de 1789 anéantit une partie des efforts du duc et laisse en suspens ses tentatives de progrès économique et social dans le Berry. Le duc est arrêté en 1793 et détenu à Paris à la prison de la Force (ni lui ni son fils n'avaient émigré). Les comités révolutionnaires le désignaient sous le nom de « père de l'humanité », « homme bienfaisant ». Il n'est libéré que grâce à la pression constante des communes qu'il a comblées de ses bienfaits.

Son fils unique, connu sous le nom de Comte de Charost, périt sur l'échafaud en 1794.

Rendu à la liberté, le duc retourna dans ses propriétés du département du Cher. Les travaux qu'il avait entrepris étaient suspendus ; l'hôpital qu'il avait établi était détruit; il entreprit de tout réparer et créa une société d'agriculture.

Au 18 brumaire an VIII (1800), il fut nommé maire du Xème arrondissement de Paris. Il fut aussi administrateur de l'Institution des Sourds-Muets ; en visitant cet établissement, il contracta la variole et mourut la même année.

Armand-Joseph de Béthune-Charost, dernier de nom, fut inhumé dans la chapelle du château de Meillant.

Une colonne en forme d'obélisque fut élevée à sa mémoire, par souscription publique, dans le jardin de l'archevêché de Bourges.

F I N